

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 42-433-1932 Fonds d'abonnement.

n° 42-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

9 décembre 1922, sont rapportés, en ce qui concerne le chef au service de santé, l'arrêté et la décision des 7 août et 5 septembre 1930. Il est alloué au chef du service de santé une indemnité de fonctions fixée à 2.400 francs par an. à compter du 1^{er} janvier 1933